

Conditions générales de vente

DESIGNATION

ALLEIADONNE est un organisme spécialisé dans l'accompagnement de personnes ou d'équipes dans leur développement individuel ou professionnel au travers de prestations de formation et de coaching. Son siège social est fixé 10 rue Penthievre 75008 Paris, organisme de formation déclaré sous le numéro de déclaration d'activité 11 92 16941 92

ALLEIADONNE conçoit, élabore et dispense des formations intra-entreprise sur l'ensemble du territoire national, en présence et à distance.

OBJET ET CHAMPS D'APPLICATION

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après « CGV ») ont pour objet de fixer les conditions dans lesquelles ALLEIADONNE s'engage à vendre une prestation dans le cadre :

- De la formation professionnelle continue (action de formation).

Elles s'appliquent quelles que soient les clauses qui figurent dans les documents du « Client ». Le fait de s'inscrire ou de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes CGV.

Dans le cas où l'une quelconque des dispositions des présentes CGV serait déclarée nulle ou non écrite, les autres dispositions resteront intégralement en vigueur et seront interprétées de façon à respecter l'intention originelle des parties.

Les CGV applicables sont celles qui ont été remises au Client et acceptées par ce dernier. Cependant, les présentes CGV pourront être modifiées par ALLEIADONNE à tout moment, sans préavis, et sans que cette modification ouvre droit à indemnité au profit du Client.

- Client : toute personne physique ou morale qui achète une formation auprès de ALLEIADONNE
- Stagiaire : la personne physique qui participe à une formation.
- Formations intra-entreprises : les formations conçues sur mesure par ALLEIADONNE pour le compte d'un Client ou d'un groupe de Clients.
- CGV : Conditions Générales de Vente, détaillées ci-après.
- OPCO : les organismes paritaires collecteurs agréés chargés de collecter et gérer l'effort de formation en entreprises.

MODALITES D'INSCRIPTION, ENGAGEMENT DE PARTICIPATION

Pour les formations intra-entreprises : toute demande de formation intra fait l'objet d'une proposition pédagogique et financière. L'acceptation formelle par le Client de cette proposition commerciale doit parvenir à ALLEIADONNE au moins 30 jours ouvrés avant la date du premier jour de formation. Celle-ci vaut commande définitive et emporte acceptation des dates et lieux arrêtés.

Le bénéficiaire s'engage à assurer la présence des participants aux dates, lieux et heures prévus sur la convention.

En cas de modification du nom ou du nombre du ou des participants, le client s'engage à la notifier à ALLEIADONNE au plus tard 48h avant le début de la formation.

Une feuille de présence par journée ou demi-journée de formation sera signée par les participants et le formateur pour justifier de la réalisation de la formation.

DEDOMMAGEMENT, REPARATION OU DEDIT, ANNULATION, REPORT

En cas de renoncement par l'entreprise bénéficiaire à l'exécution de la présente convention dans les 10 jours ouvrés précédant la date de démarrage de ladite prestation, 50% de la prestation sera due à ALLEIADONNE.

Dans un délai de 48H avant la date de démarrage, la totalité de la prestation sera due.

Cette somme ne sera pas imputable sur l'obligation de participation au titre de la formation professionnelle continue de l'entreprise bénéficiaire et ne pourra faire l'objet d'une demande de remboursement.

En cas de renoncement par l'organisme de formation à l'exécution de la présente convention (sauf cas de force majeure) dans un délai de 10 jour ouvré avant la date de démarrage **de la prestation** de formation, objet de la présente convention, l'organisme de formation s'engage au remboursement de l'acompte perçu à la signature de la convention.

Toutefois, ALLEIADONNE se réserve le droit de reporter la formation jusque 5 jours avant la date prévue dans le cadre de formation. Dans cette éventualité, ALLEIADONNE s'engage à en informer le Client et à lui proposer un report de session.

Dans le cas où le bénéficiaire souhaiterait mettre un terme à la formation, en cours de programme, il reste devoir l'intégralité du montant de formation convenu à la signature.

En cas d'empêchement d'un des stagiaires, le Client a le droit de remplacer le stagiaire empêché par un autre participant ayant le même profil et les mêmes besoins en formation, sous réserve de l'accord éventuel de l'OPCO.

Toute annulation doit être communiquée à ALLEIADONNE par écrit.

Toute modification sur le nom des personnes inscrites devra être adressée à ALLEIADONNE par écrit.

ALLEIADONNE se réserve le droit de basculer en distanciel une formation prévue en présentiel si un nouveau confinement venait à arriver ou toutes autres mesures sanitaires restrictives.

CONVENTION DE FORMATION

Tel que prévu par la loi, ALLEIADONNE fait parvenir au Client, au minimum un mois avant le début de la formation, une convention de formation en deux exemplaires (soit par courrier, soit par mail). Le Client s'engage à en retourner un exemplaire signé, portant son cachet commercial, à ALLEIADONNE avant le début de la formation.

Une attestation de formation sera envoyée par mail à l'ensemble des participants à la formation.

LES MOYENS PEDAGOGIQUES

ALLEIADONNE est libre d'utiliser les méthodes et outils pédagogiques de son choix, qui relèvent de sa seule compétence. Le programme de formation se présente selon un séquençement logique alternant parties conceptuelles et mises en situation.

Un livret participant sera transmis en support de la formation reprenant cette trame. Le programme détaillé de la formation est envoyé avec la convocation avant la formation à chaque participant.

Pour la qualité de la formation, un nombre maximum de 10 participants pour un formateur est défini pour chaque formation. ALLEIADONNE s'engage à ne pas dépasser le nombre prévu sauf à la demande exceptionnelle du client comme une cohésion d'équipe (ne pouvant dépasser 12 participants).

Le client veillera à ce que les locaux mis à disposition pour la formation soient convenablement aménagés et à l'accessibilité handicapés : la salle de formation sera munie de tables et de chaises disposées en îlots pour favoriser les échanges. Recours fréquents au : Paperboard pour illustrer les concepts, vidéoprojecteur pour les illustrations, études de cas.

HORAIRES ET ACCUEIL

Sauf indication contraire portée sur la fiche de présentation de la formation et la convocation, la durée quotidienne des formations est fixée à sept heures. Sauf indication contraire portée sur la convocation, les formations se déroulent de 9H à 12h30 et de 13h30 à 17h00 avec une pause en milieu de chaque demi-journée.

MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES ET SANCTION DE LA FORMATION DISPENSEE

L'appréciation des résultats peut se faire à travers la mise en œuvre d'une procédure d'évaluation qui permet de déterminer si le participant a acquis les connaissances dont la maîtrise constitue l'objet initial de l'action de formation.

Les procédures d'évaluation peuvent se concrétiser par des QCM, des grilles d'évaluation, des travaux pratiques, un contrôle des connaissances ou des fiches d'évaluation. Le contrôle des connaissances sera assuré par la vérification de l'assiduité des participants, l'accent mis sur leur participation constante et active, notamment dans le cadre des études de cas pratiques, préparées et exposées par les formateurs. Une attestation de fin de formation sera remise aux participants par ALLEIADONNE. Elle mentionne les objectifs, la nature et la durée de la formation ainsi que les résultats de l'évaluation des acquis de formation.

LA QUESTION DES SITUATIONS DE HANDICAP EN FORMATION

Le client bénéficiaire s'engage à communiquer en amont de la formation si potentiellement une situation d'handicap pourrait survenir dans la formation en se basant sur ce qu'il sait des participants. Ainsi ALLEIADONNE pourra déclencher son processus Handicap et veiller entre autres à adapter la pédagogie envisagée. Il veillera aussi à ce que le local de la formation soit accessible PMR. Dans le cas où ALLEIADONNE n'est pas en mesure d'accueillir un participant étant donné les situations d'handicap pouvant être rencontrées, ALLEIADONNE a une liste de partenaires spécialisés sur la question de le Handicap (Agefiph entre autres) vers lequel nous pourrions nous appuyer et en derniers recours réorienter le participant concerné.

RESPONSABILITE

Toute inscription à une formation implique le respect par le stagiaire du règlement intérieur ainsi que les consignes de sécurité applicables aux locaux concernés, lequel est porté à sa connaissance.

Spécial COVID-19 : Pendant toute la durée de la crise sanitaire liée au COVID-19, ALLEIADONNE se réserve le droit de refuser tous stagiaires présentant des symptômes reconnus de cette infection. Durant leur passage en formation, les stagiaires devront se conformer en tout point aux directives données par l'entreprise bénéficiaire et le formateur interne de ALLEIADONNE.

ALLEIADONNE ne peut être tenu responsable d'aucun dommage ou perte d'objets et effets personnels apportés par le Stagiaire.

Il appartient au Client/Stagiaire de vérifier que son assurance personnelle et/ou professionnelle le couvre lors de sa formation.

ALLEAIDONNE se réserve le droit, sans indemnité de quelque nature que ce soit, d'exclure à tout moment, tout participant dont le comportement gênerait le bon déroulement de la formation et/ou manquerait gravement aux dispositions du règlement intérieur des locaux concernés.

Pour assurer la qualité des formations, ALLEAIDONNE s'engage à ce que le formateur affecté à l'exécution des formations soient compétents dans leur spécialité et à mettre en œuvre les moyens nécessaires et raisonnables afin de remplir les obligations contractées au titre des formations. Il est entendu que la responsabilité professionnelle de ALLEAIDONNE ne pourra être engagée qu'en cas d'erreur, de négligence ou d'omission intervenue et dûment prouvée dans la mise en œuvre du Contrat.

ALLEAIDONNE garantit au Client d'apporter le meilleur soin à la réalisation de l'ensemble des obligations qui sont mises à sa charge dans le cadre du Contrat.

La responsabilité de ALLEAIDONNE ne pourra en tout état de cause être recherchée par le Client pour un montant supérieur aux honoraires réellement encaissés par ALLEAIDONNE au titre de la réalisation du Contrat, et ce pour la seule prestation qui serait la cause prouvée du dommage.

CONDITIONS FINANCIERES, REGLEMENTS, ET MODALITES DE PAIEMENT

Tous nos prix (honoraires et frais) s'entendent hors taxes et sont soumis à la TVA en vigueur au moment de la réalisation de la prestation. A l'exception des bénéficiaires non assujettis à la TVA.

Ces prix n'incluent pas les frais de transport et d'hébergement du (ou des) stagiaire(s) et du formateur, qui restent à la charge exclusive du Client.

La facture est adressée au Client ou, le cas échéant, à l'OPCO, à l'issue de la formation, avec la copie de la feuille de présence et l'évaluation.

Tous les paiements incombant au Client doivent être réglés en Euros et adressés à ALLEIADONNE dans les 30 jours suivant la date de facturation. En cas de parcours long, des facturations intermédiaires peuvent être engagées. Toute somme non réglée à l'échéance entraînera des pénalités de retard selon le taux bancaire en vigueur. Le cas échéant, l'ensemble des frais occasionnés par le recouvrement des sommes dues sera à la charge du Client.

En cas de règlement par l'OPCO dont dépend le Client, il appartient au Client d'effectuer sa demande de prise en charge avant le début de la formation. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription et sur l'exemplaire du devis/convention que le Client retourne, dûment renseigné, daté, tamponné, signé et revêtu de la mention « Bon pour Accord » à A Tire d'Aile

En cas de prise en charge partielle par l'OPCO, la différence sera directement facturée au Client.

Si l'accord de prise en charge du Client ne parvient à ALLEIADONNE au plus tard un jour ouvrable avant le démarrage de la formation, ALLEAIDONNE se réserve la possibilité de reporter la formation.

Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ces modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation.

ALLEIADONNE se réserve le droit de refuser toute nouvelle programmation de session de formation en cas de défaut de paiement.

ALLEAIDONNE se réserve le droit d'augmenter les tarifs chaque année et informera à l'avance le Client du nouveau tarif.

Formations intra-entreprises : les prix sont indiqués sur la proposition commerciale adressée au Client. Les frais liés au matériel pédagogique, frais de déplacement et d'hébergement des consultants sont facturés en sus.

Formation en distanciel : les prix incluent les frais de formation et le matériel pédagogique qui sont transmis sous format dématérialisé – le montant de frais de connexion depuis un lien de connexion sur une plateforme sécurisée sont gratuits.

PROPRIETE INTELLECTUELLE

Les documents mis à la disposition du Client, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, ...) constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégés par la propriété intellectuelle et le copyright, et appartiennent à titre exclusif à ALLEIADONNE. En conséquence, la reproduction, diffusion ou communication au public, exploitation de tout ou parties en dehors du périmètre contractuel, sans autorisation écrite préalable de ALLEIADONNE est constitutive de contrefaçon et passible de poursuites. Cette interdiction porte, en particulier, sur toute utilisation faite par le Client et le Stagiaire en vue de l'organisation ou l'animation de formations.

CONFIDENTIALITE

ALLEAIDONNE, s'engage à garder confidentielle et à ne pas divulguer à un tiers, sauf accord du Client, toute information émanant de celui-ci dans le cadre de la prestation, dans les limites raisonnablement nécessaires pour permettre à ALLEAIDONNE de réaliser la prestation dans le respect des termes du Contrat.

Cette obligation doit rester en vigueur pendant toute la période d'exécution et après la fin de ce Contrat, étant entendu que les cas suivants ne seront pas soumis à de telles restrictions toute information :

- que détenait ALLEIADONNE avant qu'elle ne soit divulguée par le Client,
- qui fait ou fera partie légalement du domaine public,
- divulguée à ALLEIADONNE par un tiers qui n'est pas lié avec le Client.

FORCE MAJEURE

La responsabilité de ALLEIADONNE ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure. A ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil.

PROTECTION ET ACCES AUX INFORMATIONS A CARACTERE PERSONNEL

Le Client s'engage à informer chaque stagiaire que :

Conformément à la loi RGPD du 25 Mai 2018, le Stagiaire dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant. Si le Client souhaite exercer ce droit, il doit en faire la demande par voie postale à l'adresse : ALLEAIDONNE – 10 rue de Penthièvre 75008 Paris. Les données personnelles concernant le stagiaire seront supprimées dans le délais légal prévu par la loi. En particulier, ALLEIADONNE conservera les données liées aux parcours et à l'évaluation des acquis du stagiaire, pour une période n'excédant pas 3 ans.

ALLEIADONNE s'engage à effacer à l'issue des exercices, toute image qui aurait été prise par tout moyen vidéo lors de travaux pratiques ou de simulations ou à en demander l'autorisation écrite au participant.

DROIT APPLICABLE

Les droits et obligations des parties aux présentes sont régis par la Loi Française.

Conformément à l'article L. 612-1 du Code de la consommation, dans un délai d'un an à compter de sa réclamation écrite, le consommateur, sous réserve de l'article L.152-2 du code de la consommation, a la faculté d'introduire une demande de résolution amiable par voie de médiation, auprès de : SAS Médiation Solution 222 chemin de la bergerie 01800 Saint Jean de Niost.

Site : <https://www.sasmediationsolution-conso.fr>,

Email : contact@sasmediationsolution-conso.fr

A défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le tribunal de commerce de Nanterre.

Les formations et les programmes définis dans ce catalogue ne constituent pas un engagement contractuel de ALLEIADONNE. Soucieuse d'améliorer en permanence ses produits, ALLEIADONNE se réserve le droit de modifier ou d'adapter les informations mentionnées dans ce document.

Mise à jour le 01 juillet 2023